

Sidi Mahmoud Tounsi

(Qu'Allah l'agrée)

Le Waly parfait, le connaissant relié à Allah, doté du grand Fath et des grâces, le célèbre Sidi Mahmoud Tounsi (qu'Allah l'agrée). Cet homme majestueux fait partie des élites des compagnons de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah l'agrée), de ses rapprochés qui furent marqués par le soin qu'il prenait d'eux.

Sidi Mahmoud (qu'Allah l'agrée) éprouvait un amour puissant à l'égard de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), avec une sincérité parfaite en tout ce qu'il entreprenait pour lui, que ce soit en voyage ou en sa présence. Il avait une très grande attention à appliquer tout ce que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) lui ordonnait de faire.

Le Mouqadem Sidi Taïeb Sefiani (qu'Allah l'agrée) a rapporté que Sidi Mahmoud Tounsi (qu'Allah l'agrée) avait de vastes biens. Quand il entendit parler que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) se trouvait dans une des régions, il voyagea dans l'intention de le rencontrer. Lorsque Sidi Mahmoud (qu'Allah l'agrée) le trouva, il lui demanda d'invoquer Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) pour lui, ce qu'il fit. Ensuite, il le sollicita pour qu'il lui enseigne la science de l'alchimie. En entendant ceci, Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) le rejeta et lui dit : **« Sors tout de suite de cette région et gare à toi si tu y passes la nuit sinon il t'arrivera ceci et ceci... »**.

Il partit complètement honteux, et se plia à son commandement. Le lendemain, il revint le voir et lui formula toutes ses excuses, se mettant entièrement à sa merci, comme un mort entre les mains de son laveur. À ce moment-là, Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) s'occupa de lui et lui enseigna la Tariqa Mohamediyya.

Ce connaissant en Allah, Sidi Mahmoud Tounsi (qu'Allah l'agrée), faisait partie des compagnons particuliers de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret), de ceux dont on a témoigné de la station de sainteté et du grand Fath.

Il a été rapporté qu'il faisait partie de ceux qui avaient hérité de quelques secrets de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret). Quand il mourut, il s'abattit alors sur Sidi Mahmoud (qu'Allah l'agrée) un immense état spirituel (Hal) qui provoqua en lui une chaleur physique extraordinaire. Les gens pensaient que cela était dû aux secrets qu'il détenait. Il resta ainsi jusqu'au moment où il rejoignit Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) après un mois et dix-huit jours.

Il était aussi de ceux à qui Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) confiait ses dépôts, et il a dit à ce sujet : **« Toute personne qui a eu la responsabilité sur mon argent s'est révélée irresponsable ou accusée sauf Sidi Mahmoud »**.

Il a également été rapporté que Sidi Mahmoud (qu'Allah l'agrée) travaillait pour Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret). Il s'occupait de ses biens qui se trouvaient dans le Sahara. Il venait le voir, et chaque fois, il lui ramenait l'argent et tout ce qu'il avait amassé comme laine, beurre, fruits, volailles, bovins et ovins. Malgré tous ces biens, il ne fut jamais tenté et Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a attesté qu'il était digne de responsabilités et que ses vertus étaient multiples.

Son décès eut lieu durant la moitié de la nuit du mardi 5 Dhoul hijja, dernier mois de l'année 1230. Il fut enterré au cimetière Bab El Ftouh, une des portes de Fès qui est célèbre. Sa tombe est connue et visitée par les gens qui recherchent la Baraka.

Furent enterrés près de lui le Chérif majestueux, le Mouqadem de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), Sidi Abdelwahid Abou Ghalib (qu'Allah l'agrée) ainsi que le maître majestueux, l'ascète, le Waly d'Allah, Sidi El Hajj Abdelwahhab Ben Taouadi (qu'Allah l'agrée) connu sous le nom d'Ibn El Ahmar El Fèsi, qu'Allah leur fasse miséricorde et les agrée tous.

Voici retranscrit à la suite, une lettre que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) envoya à Sidi Mahmoud Tounsi (qu'Allah l'agrée) :

« Au Nom d'Allah le Clément, le Miséricordieux et qu'Allah prie sur notre maître Mohamed (paix et salut sur lui) ainsi que sur sa famille, ses compagnons d'une salutation bénie.

Après la louange d'Allah, le Magnifié dans sa Majesté, l'Exalté dans sa Grandeur et l'Elevé dans sa Puissance, nous envoyons cette lettre à l'adresse de notre aimé et ami sincère Sidi Mahmoud Tounsi. Que la Paix soit sur toi ainsi que la Miséricorde d'Allah et sa Bénédiction, écoute la réponse à la question que tu m'as posée :

Quant à la Wadhifa, je te mets en garde fortement contre son délaissement. Ceux qui la délaissent, d'entre mes compagnons, ont perdu un bien énorme qu'ils ne peuvent récupérer. Celui qui trouve la Wadhifa auprès des disciples (en groupe), c'est mieux et plus élevé. S'il ne la trouve pas, il la récite seul, mais il ne doit jamais la délaissier. Il la récite une fois entre le jour et la nuit et sache que quiconque trouve sa récitation (en groupe) chez les disciples, mais préfère la faire seul, s'est trompé.

Quant à ce que tu m'as demandé au sujet de la prière de Chafr et Witr, si celui qui dormait ne se réveille pas jusqu'à ce que le soleil se lève, il délaisse le Chafr, le Witr et le Fajr afin de faire la prière obligatoire seulement puis il fait la prière du Fajr avant le Zénith (Zawwal). En ce qui concerne le Chafr et Witr, si le soleil s'est levé, ils ne valent plus rien, on ne peut plus les refaire ou les rattraper.

Pour rattraper une prière qui est suspendue entre le ciel et la terre parce qu'on l'a délaissé, cela se fait avec une prière de 4 Rak'a après la prière du vendredi, elle est accomplie pour chaque prière obligatoire et surérogatoire délaissée du début de son âge jusqu'au jour de l'accomplissement de ces quatre unités de prière (Rak'a). Ceci est une expiation* (Kaffara) pour toute cette période, ces Rak'as sont connues, nous arrêtons là.

Quant au malade, s'il a eu une perte de conscience ou autre sans dormir, comme un coma, toutes les prières qu'il a ratées dans cet état d'inconscience, sans dormir, n'ont pas à être rattrapées après qu'il se soit réveillé, ni l'obligatoire, ni le surérogatoire. Il ne rattrape que ce qu'il avait délaissé auparavant en ayant une partie de sa raison, et ce, pour les prières obligatoires, non pour les prières surérogatoires. Si l'heure de la Nafila (surérogatoire) arrive après qu'il se soit réveillé de sa perte de conscience, alors il la fait. As - Salam.

Qu'Allah prie sur notre maître Mohamed ainsi que sur sa famille et ses compagnons d'une salutation bénie ».

* Remarque : Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah l'agrée) a mentionné l'obligation de s'acquitter des actes obligatoires qui ont été délaissés. Ces quatre Rak'at évoquées sont une expiation (Kaffara) pour la faute concernant la négligence, mais elles ne remplacent pas l'acquiescement (Qada) des actes obligatoires qui doit être accomplis.

Recherche et Traduction par la Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

